

Luxembourg, le 10 mars 2020

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup> portant modification de la partie réglementaire du Code de la consommation. (5418SMI)**

*Saisine : Ministre de la Protection des consommateurs  
(13 février 2020)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet d'apporter quelques modifications ponctuelles à la partie réglementaire du Code de la consommation.

Le projet de règlement grand-ducal, en exécution du projet de loi n°7456<sup>2</sup>, prévoit ainsi les modalités pratiques de la réalisation des achats-tests que pourront effectuer les agents habilités et désignés à cet effet par le Ministre ayant la protection des consommateurs dans ses attributions (ci-après le « Ministre »).

En outre, le règlement grand-ducal sous avis modifie la procédure d'inscription en tant qu'intermédiaire de crédit sur la liste tenue par le Ministre, tel qu'exigée par l'article L. 224-21 paragraphe 2 du Code de la consommation. En effet, alors que jusqu'à présent cette inscription se faisait par le biais du formulaire figurant à l'article R.224-4 du Code de la consommation, le règlement grand-ducal sous avis supprime ledit formulaire, tout en maintenant cependant les informations devant être communiquées par l'intermédiaire de crédit au Ministre et dont il est prévu qu'elles seront désormais communiquées par écrit ou sur « *tout support durable* ».

La Chambre de Commerce avoue s'interroger quant aux raisons de la suppression dudit formulaire qui présentait l'avantage de simplifier et d'uniformiser la procédure d'inscription sur la liste tenue par le Ministre pour les intermédiaires de crédits.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du projet de règlement grand-ducal sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis sous réserve de l'observation de ses remarques.

SMI/DJI

---

<sup>1</sup> [Lien](#) vers le projet de règlement grand-ducal sous avis

<sup>2</sup> [Lien](#) vers le dossier parlementaire